



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations de logement

Question écrite n° 111328

Texte de la question

M. Gilles Artigues attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la situation des retraités, bénéficiant de modestes revenus qui percevaient, jusqu'en juillet dernier, une aide au logement. Plusieurs personnes l'ont interpellé sur la suppression, par la caisse d'allocations familiales, de cette aide : interrogé, cet organisme leur a répondu que les retraites ont été augmentées, comme chaque année, mais que les barèmes pour déterminer les aides au logement n'ont pas été modifiés et que cette disposition entraîne la suppression de leurs droits. Il le remercie de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il entend mettre en place pour pallier cette situation dont sont victimes certains retraités, sachant que les charges locatives ont, elles, fortement augmenté passant, dans certains cas, de 56 à 99 euros.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Artigues](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111328

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12340